La Salle - Saint Bruno
Marseille
Frères des Écoles Chrétiennes

RECTIFICATIF
AVENANT FINANCIER AU CONTRAT DE SCOLARISATION
2018-2019

REGLES DE FONCTIONNEMENT

RÉSERVATION DE PLACE & FRAIS DE DOSSIER

Le montant de la réservation est perçu pour chacun des enfants.
La réservation doit être réglée à l'inscription ou à la réinscription avant une date précise, fixée par circulaire. Passé cette date, l'établissement se réserve le droit de disposer de la place pour une autre candidature.
Le remboursement de l'inscription ou de la réinscription sera possible pour les motifs suivants : mutation, déménagement hors Marseille et ses communes limitrophes. L'établissement ne demande aucun frais de dossier.

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique Diocésaine et national.
Tous les élèves paient une contribution obligatoire.

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

La contribution familiale et les frais de demi-pension sont fixés chaque année par décision Préfectorale.
Leur montant peut varier d'une année sur l'autre en raison de la hausse du coût de la vie, de charge nouvelle ou d'investissement exceptionnel.

TARIFS ANNEE SCOLAIRE

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité (1er trimestre de septembre à décembre,2ème trimestre de janvier à mars et 3ème trimestre d'avril à juin).

Contribution : **85 Euros / mois** soit :
• Scolarité : 70€
• Transport : 15€

Cas particulier : famille ayant plusieurs enfants dans l'établissement

- 1er enfant : contribution : 85 Euros / mois
- 2ème enfant : contribution : 55 Euros / mois
- 3ème enfant : contribution : 25 Euros / mois

RESTAURATION

Demi-pension :

- **81 € par mois x 10 mois**. Engagement pour le trimestre (4 repas/semaine)
  Les tarifs appliqués sont un **forfait annuel** sur les jours ouvrés (cf. calendrier de l'éducation nationale).
  Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être sujets à modification (dans la limite de 2% soit 1.59€ par mois) en fonction de la variation de l'indice des prix de l'alimentaire.
- *Repas occasionnel au ticket* : **6.50 Euros**
  Les repas sont confectionnés entièrement sur place par la société SODEXO.
  Le remboursement se fait à compter de **deux semaines d'absence sur justificatif médical** et après accord du Chef d'établissement.

Des frais annexes peuvent se rajouter : Livres/ TP, abonnement, cotisation APEL, assurances ……
Pour les élèves boursiers : La bourse et les resto-collège sont déduits dès que le versement de ces sommes a été affecté à l'établissement.
Impayés : l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

Les parents s'engagent à nous fournir une attestation « responsabilité civile » pour leur enfant (garantie souscrite par le chef de famille dans le contrat multirisque habitation).
L'individuelle accident est souscrite par l'Etablissement au profit de tous les élèves, il n'est donc pas nécessaire de souscrire ce type de contrat à titre individuel.
Par contre, sans justificatif d'assurance au plus tard le 15 septembre les familles se verront facturés un montant de **10 €.**

PASTORALE

Pour les enfants qui préparent un sacrement, une participation de 25 € vous sera facturée au 1er trimestre.

SORTIES PEDAGOGIQUES : 25€ par élève sur l'année soit 2.50 par mois .

Autres contributions : APEL (Facultatif)

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre de l'Etablissement nous charge de récupérer les cotisations qui lui seront reversées. Si vous choisissez de régler cette cotisation, son montant sera porté sur votre relevé. Veuillez vous reportez à la lettre d'information de l'AP.E.L (jointe dans le dossier d'inscription) pour formuler votre choix.

DISPOSITIONS DIVERSES

MODE DE REGLEMENT

a) **Le règlement par chèque** doit s'effectuer du 1er au 10 de chaque mois à partir du mois d'octobre.
b) **Le règlement par prélèvements automatiques** est envoyé par nos soins à la banque. La date d'échéance prévue est le 10 de chaque mois.
L'Etablissement recommande le prélèvement automatique comme moyen de règlement.
c) Pour les familles connaissant des difficultés graves.
Nous ne pouvons supporter l'idée qu'un enfant soit écarté de l'Enseignement Catholique pour des raisons financières. En conséquence, nous demandons aux parents qui se trouveraient en difficulté, d'avoir la simplicité d'en aviser la direction qui soumettra le cas à la commission sociale du Conseil d'Administration.

LA CASSE

Une certaine casse, inhérente à tout usage normal et au vieillissement naturel des objets, est admissible. Cependant, par souci d'éducation autant que pour l'intérêt général de l'établissement, il ne saurait être toléré les bris volontaires, les détériorations sciemment entreprises (gravure de bureaux, de portes, de murs etc….) ou la casse accidentelle due à un chahut manifestement excessif.
L'établissement se réserve donc le droit de demander le remboursement du montant de l'objet détérioré aux parents de l'élève pris en faute auquel s'ajoute le temps passé à son remplacement.

MANUELS SCOLAIRES

Tout manuel non rendu ou détérioré aux dates prévues lors du ramassage de fin d'année devra être remboursé à la rentrée suivante.

FACTURE ANNUELLE			
	Paiement à l'Année	**Paiement en début de Trimestre**	**Paiement début de Mois**
EXTERNES	Versement début octobre : **850.00€**	1er trimestre : **340.00** € 2ème trimestre : **255.00** € 3ème trimestre : **255.00**€	10 mensualités de septembre à Juin de **85** €
	Paiement à l'Année	**Paiement en début de Trimestre**	**Paiement début de Mois**
½ PENSIONNAIRES	Versement début octobre : **1660.00€**	1er trimestre : **664**.00€ 2ème trimestre : **498**.00€ 3ème trimestre : **498**.00€	10 mensualités de septembre à juin de **166**€

EN FIN D'ANNEE SCOLAIRE, AUCUNE REINSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE SI L'EXERCICE EN COURS N'EST PAS SOLDE.

8a, place Edmond Audran - 13004 MARSEILLE
Tél. : 04 91 49 03 62 - Fax : 04 91 85 44 52
E-mail : admin@lasalle13.com